

ASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUIN 2024

- Motion des délégués -

Pour une politique environnementale et sociale responsable

L'année prochaine nous fêterons les 80 ans de la naissance de la Sécurité sociale. Avec cette institution, marqueur de notre modèle social, ses fondateurs ont eu à cœur de porter haut les valeurs de redistribution et de réponse aux besoins sociaux.

En refondant le système des assurances sociales des années trente et en reconnaissant le rôle complémentaire des mutuelles, les ordonnances des 4 et 19 octobre ont posé les bases du système de sécurité sociale français : gestion par les partenaires sociaux et financement par des cotisations à la charge des employeurs et des salariés.

Avec le principe selon lequel chacun devait payer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins, l'assurance maladie a ainsi potentialisé, au profit de la population, les progrès de la médecine et de la santé publique tout au long de la deuxième moitié du XXème siècle. Si les premières décennies ont été marquées par un élargissement progressif de la couverture sociale, ceux qui y voient un marché à conquérir n'ont jamais renoncé.

Éléments de langage

Depuis, la doxa libérale a travaillé ses éléments de langage : il faut combler le trou de sécu ; les cotisations sociales, ces fameuses « charges sociales », sont un frein à la compétitivité des entreprises. Il faudra exonérer de charges sociales d'abord sur les bas salaires, puis de plus en plus largement, mitant ainsi le financement de la sécurité sociale. Les compensations, partielles, de ces exonérations en affaibliront de surcroît le caractère redistributif. Ce sont les conclusions du dernier rapport de la cour des comptes.

Un système en crise depuis 40 ans

Dès lors notre système est entré en crise. D'abord à bas bruit puis de façon toujours plus visible, jusqu'à une prise de conscience collective durant l'épidémie du Covid. L'hôpital et la médecine de ville, ces deux piliers de notre système de soins, sont malades.

Les reculs de prises en charge de la Sécurité sociale qui se sont accentués depuis la réforme de 2004 conduisent à accroissement du périmètre de couverture des complémentaires santé, et donc des mutuelles. Nous pourrions nous réjouir de cet accroissement de la « masse assurable ». Ce n'est pas le cas ! Car ce que La Mutuelle Familiale constate c'est que ces reculs remettent en cause tout l'édifice de l'assurance maladie. Aussi, nous accueillons favorablement la proposition parlementaire de sanctuariser la sécurité sociale dans la constitution.

Un manque criant de financement

La hausse des dépenses de santé s'explique par le vieillissement de la population, par la croissance des maladies chroniques et des coûts de la santé, qui pour partie sont liés au progrès technique.

Ne pas donner à la Sécurité sociale les ressources financières pour répondre à la hausse des besoins c'est immanquablement recréer des inégalités sociales, d'autant que la segmentation du secteur de la complémentaire santé, avec le développement des couvertures collectives obligatoires, porte un coup terrible à la mutualisation. Les plus démunis et personnes âgées sont particulièrement touchés.

Une taxe injuste et injustifiable

Très fortement relevée pour contribuer à redresser les comptes sociaux qui s'étaient dégradés avec les effets de la crise d'abord financière de 2008, la taxation des contrats des complémentaires santé correspond désormais à deux mois de cotisation (14 %). Alors que le hamburger est trois fois moins taxé (5,5 %), c'est incompréhensible ! La taxation étant proportionnelle à la cotisation, elle pèse énormément sur les personnes âgées, jusqu'à devenir un poste de dépense auquel certains renoncent.

Alors que les limites sont d'ores et déjà atteintes, le gouvernement brandi de nouveaux ces ciseaux pour faire des coupes sombres dans les dépenses sociales : assurance chômage, franchises médicales, affections longues durées, indemnités journalières... tout sera bon, indépendamment de toute considération sociale, pour réduire le déficit des comptes publics.

La baisse de 5 € des APL (allocation personnalisée au logement) en début du premier mandat de l'actuel président de la République sonne aujourd'hui comme la marque d'un programme implicite... et tenu. En revanche, augmenter les recettes, par exemple en augmentant les prélèvements des plus riches, cela il n'en est pas question !

Environnement : une politique à courte vue

Et que dire de la méthode ! Sans réel débat parlementaire, à coup d'articles 49.3 et de décrets ultérieurs qui viennent combler des lois de financement « à trou », le gouvernement impose une politique rétrograde qui appauvrit les pauvres et enrichit les riches.

En matière d'environnement, c'est également à une politique de courte vue que se livre l'exécutif. La mise en pause récente du plan Ecophyto, autant dire un enterrement de première classe, témoigne de cette absence de considération réelle pour les enjeux d'une seule santé.

Tous nous sommes au sein d'un écosystème, reliés, interagissant, humains et non-humains. Les dérèglements du climat nous le rappellent. 80 % des déterminants de la santé humaine sont liés à l'environnement. Dès lors comment éviter l'explosion des maladies chroniques si l'on ne traite pas les causes ! Ne pas lutter à la bonne hauteur contre les dégradations de l'environnement, contre les différentes sources de pollution, c'est immanquablement porter un coup fatal à la Sécurité sociale et à l'assurance maladie.

Pour toutes ces raisons La Mutuelle Familiale en appelle à une politique publique responsable, qui lutte activement pour la préservation de notre environnement, et qui finance une couverture de haut niveau des besoins sociaux, en respectant des principes de justice sociale.